

Règlement des Championnats Départementaux de Seine-Maritime	Entrée en vigueur : 14/01/2023
	Validité : permanente
	4 pages + 1 annexe
	Annexes : - Règlement particulier (annexe 1) : 1 page

Article 1 : Objet

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doivent se dérouler les championnats départementaux. Il précise les modalités de participation, de qualification et financières. On entend par championnat départemental, une compétition individuelle attribuant des titres départementaux individuellement à des joueurs (vainqueurs dans les disciplines de simples) et à des paires de joueurs (vainqueurs dans les disciplines de doubles).

Article 2 : Domaine d'application

Il s'applique aux « compétitions départementales », qui comprennent les épreuves suivantes :

Championnats départementaux en simple et doubles.

- Ouvert pour la partie « vétérans » :
Aux vétérans uniquement, des catégories V1 (35 à 39 ans) à V9 (75 ans et plus).
- Ouvert pour la partie « adultes » :
Aux vétérans, seniors, juniors, cadets et minimes autorisés à jouer en compétition. Les minimes devront être classés au minimum D7 dans un tableau pour pouvoir participer à la compétition « adultes ».
- Ouvert pour la partie « jeunes » :
Aux juniors, cadets, minimes, benjamins, poussins et Minibads.

Article 3 : Définitions

LNIE : Ligue de Normandie.

CDBSM : Comité Départemental de Badminton de Seine-Maritime.

CCOT : Commission de Comité des Officiels Technique.

RGC : Règlement Général des Compétitions.

BWF : Badminton World Federation

CPPH : Classement Permanent par Point Hebdomadaire

Article 4 : Description détaillée

4.1 Participation

4.1.1 Licence

Seuls peuvent être admis à participer aux championnats départementaux, les joueurs licenciés à la Ligue de Normandie en Seine-Maritime pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension au moment des compétitions visées dans le présent règlement.

4.1.2 Participation

Championnat départemental « Vétérans »

Le Championnat départemental vétérans est ouvert aux joueurs seniors âgés de plus de 35 ans et aux joueurs vétérans.

Pour participer, les joueurs doivent être dans la catégorie correspondant à leur âge à la date de clôture des inscriptions ou dans l'une des catégories d'âge inférieures et en aucun cas dans une catégorie d'âge supérieure. Pour une paire c'est le joueur le plus jeune qui est pris en compte. Un joueur peut s'inscrire dans deux catégories d'âge différentes sur un même week-end en double et mixte.

Championnat départemental « Adultes »

Pour participer, les joueurs doivent être dans le niveau (série) correspondant à leur classement **à la date de clôture des inscriptions** ou dans l'un des niveaux supérieurs et en aucun cas dans un niveau inférieur. Pour une paire c'est le joueur le mieux classé qui est pris en compte. Un joueur peut s'inscrire dans deux niveaux de classement différents sur un même week-end en double et mixte.

Championnat départemental « Jeunes »

Les jeunes peuvent s'inscrire dans leur catégorie d'âge ou uniquement dans la catégorie d'âge directement supérieure. Un joueur devra s'inscrire dans la même catégorie pour le Double et le Mixte. Il pourra s'inscrire dans une catégorie différente pour le simple.

4.1.3 Inscriptions

Les joueurs désirant participer aux championnats départementaux sont tenus de respecter les modalités du présent règlement. Le non-respect peut entraîner le refus d'une inscription.

Inscriptions par le club 15 jours avant la compétition via Badnet. Seul ce mode d'inscription sera pris en compte.

Le classement pris en compte pour la répartition dans les différents tableaux sera le classement FFbAD connu à J-14 de la date de compétition. Si un joueur monte en classement entre la date de l'inscription et J-14, il sera automatiquement changé de série ou exclu du tournoi si la série est inexistante.

L'inscription aux compétitions est soumise au versement de droits d'engagement pour chacune des disciplines auxquelles le joueur participe. Ces droits d'engagement seront à payer sur facture émise par le Comité 76 vers les clubs.

La date limite d'inscription est 14 jours avant la compétition

Le montant des droits d'inscription est déterminé chaque saison par le Conseil d'Administration du CDBSM et indiqués sur la fiche tarifaire de la saison. Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...) dans un délai de 7 jours après la date de compétition.

4.1.4 Description des épreuves

Les championnats départementaux comprennent les épreuves suivantes, en simple et doubles :

- Championnat Vétérans : 3 groupes d'âge sont constitués : 35 à 44 ans (V1+V2), 45 à 54 ans (V3+V4), 55 ans et plus (V5 et +).

- Championnat Adultes : la compétition est répartie de la manière suivante selon la cote du CPPH :

Série-1	Série-2	Série-3	Série-4	Série-5
Cote CPPH 400 et plus	Cote CPPH de 100 à 399.99	Cote CPPH de 32 à 99.99	Cote CPPH de 8 à 31.99	Cote CPPH Jusqu'à 7.99

Les limites de chaque série peuvent être soumises à changement en fonction du règlement des Championnats Régionaux organisés par la Ligue.

- Championnat Jeunes : une série par catégorie d'âge : Juniors, Cadets, Minimes, Benjamins et Poussins.

Chaque série comprendra :

- en simple : un tableau « Simple homme » et un tableau « Simple dame »,
- en double : un tableau « Double homme », un tableau « Double dame » et un tableau « Double mixte ».

4.1.5 Qualifications

Les Championnats Départementaux peuvent être qualificatifs pour les Championnats Régionaux.

Se reporter aux règlements des Championnats régionaux pour en connaître les modalités.

4.2 Dimension de la compétition

4.2.1 Tableaux et horaires

Tous ces championnats se dérouleront selon le RGC en vigueur et le présent règlement. L'annexe 8 du RGC portant sur l'aménagement spécifique des terrains pour les poussins et catégories d'âge inférieures doit être appliquée.

La gestion des inscriptions et tailles des tableaux est de la responsabilité de la commission « compétition » du CDBSM. L'échéancier et les tableaux de la compétition sont établis entre **le responsable Comité** de la compétition et le JA désigné par la CCOT mais il revient au JA la validation finale.

Pour la partie « Vétérans » :

- Les championnats se dérouleront en poules, dans la mesure du possible.
- Le Comité se réserve le droit de modifier le regroupement des catégories d'âge en fonction du nombre d'inscrits.
- **Le championnat se déroule sur 1 seul week-end.**

Pour la partie « Adultes » :

- Les championnats se dérouleront en poules, dans la mesure du possible.

- Afin de respecter le RGC et de ne pas jouer les tableaux en élimination directe, le nombre de participants par tableau est limité à 32 joueurs (ou paires). La cote CPPH connue à la date de clôture des inscriptions sera utilisée pour ne garder que les joueurs (paires) ayant les meilleures cotes. A compter de 36 inscrits dans un tableau une sous série pourra être ouverte (Top B) mais cette dernière ne décernera aucun titre et ne sera pas qualificative pour le championnat régional.
- Les tableaux de simples et de doubles sont organisés sur 2 week-end différents.
- Pour le week-end de doubles, les mixtes se dérouleront le samedi et les doubles hommes et dames le dimanche.

Pour la partie « Jeunes » :

- le championnat se déroulera obligatoirement en poules en simple, en double et si possible en mixte, en favorisant 2 sortants par poule et si possible les poules de 4.
- Dès que le club organisateur sera connu, le CDBSM communiquera le format prévisionnel de la compétition (nombre rencontres possible et structure prévisionnelle des tableaux).
- Le nombre de participants par tableau pourra être limité. Dans ce cas, la moyenne au CPPH connue à la date de clôture des inscriptions sera utilisée pour ne garder que les joueurs (paires) ayant les meilleures moyennes.
- En cas de tableau incomplet ou annulé et dans la limite du nombre d'inscrits, seule la commission « compétition » est amenée à réajuster (augmenter) et valider du nombre de participants par tableau. La priorité sera donnée dans l'ordre aux simples, doubles et mixtes avec pour chaque tableau une priorité aux catégories les plus jeunes. Chaque tableau sera ainsi successivement augmenté d'une poule de 3 joueurs (ou paires), jusqu'à arriver à la limite du nombre d'inscrits ou de capacité d'accueil de la compétition. Le Comité se réserve le droit de regrouper des catégories d'âges.
- Le championnat se déroule sur 1 seul week-end et en aucun cas le 1^{er} match ne doit débiter avant samedi 13 heures.

4.2.2 Règlement particulier

Les modalités du règlement particulier sont en annexe 1.

REGLEMENT PARTICULIER DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX DE SEINE-MARITIME

- 1-** Le championnat se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués.
- 2-** Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et être en possession de sa licence et d'une pièce d'identité le jour du championnat.
- 3-** Le championnat se joue en 2 sets gagnants de 21 points.
- 4-** Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives
- 5-** Une tenue de Badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains.
- 6-** Les décisions du juge-arbitre sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement.
- 7-** Convocations : sont envoyées par l'organisateur.
Les joueurs seront convoqués 1/2 heure avant le 1^{er} match de la journée ou 1 heure avant le 1^{er} match du tableau les concernant.
- 8-** Les horaires diffusés pendant la compétition le sont à titre indicatif.
Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au juge-arbitre et à la table de marque.
- 9-** Les matches sont disputés en volants plumes. Les volants doivent être conformes aux normes définies par la BWF. Les volants seront fournis à égalité par les 2 joueurs/paires.
- 10-** Le temps de repos entre les matches est de 20 minutes.
- 11-** Le temps dit « d'échauffement » sera de 3 minutes maximum à partir de l'appel du match.
- 12-** Pour les matches auto-arbitrés, tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre à tout moment pour désigner un arbitre, s'il le juge nécessaire.
- 13-** Tout joueur devra se présenter à la table de marque dès son arrivée dans la salle et ce pour chaque jour de la compétition.
- 14-** Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match et un nombre suffisant de volants.
- 15-** Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, les entraîneurs ou coaches des joueurs appelés pour un match, les organisateurs et les officiels du corps arbitral.
- 16-** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte durant la compétition.

**Votre participation au championnat implique l'adhésion au Règlement
Général des Compétitions et au présent règlement**